Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260219-03_19_02_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **19 février** à **dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 6 février 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, Mme BAUER, Mme GUGUEN, M. CIBERT, M. ESTIENNE, M. CORMIER, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme SCHNEIDER, Mme BOVE, M. POSNIC, M. LECHIEN, M. MARQUOIS, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK et Mme LE PIVER*

***Excusés** : M. ADAM, M. BERTAZZO, Mme MESLAY, Mme LIGUET M. LETISSIER, M. DEL REAL CORRAL, et Mme LEMOINE,*

***Pouvoirs** : M. ADAM donne pouvoir à M. CORMIER*
M. BERTAZZO donne pouvoir à Mme SCHNEIDER,
Mme MESLAY donne pouvoir à Mme GUGUEN
Mme LIGUET donne pouvoir à Mme DIUZET
M. LETISSIER donne pouvoir à M. LECHIEN
M. DEL REAL CORRAL donne pouvoir à M. GODET
Mme LEMOINE donne pouvoir à Mme BAUER

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 27*
Le quorum étant atteint – 16 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. CORMIER est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 20 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Les points 1 à 13 inscrits à l'ordre du jour initial de cette séance sont reportés à la prochaine séance qui se tiendra le 3 mars 2026.

La panne inédite affectant le logiciel de gestion comptable des collectivités (Hélios) depuis le 5 février en est la raison.
Cet incident exceptionnel entraîne de très nombreuses difficultés en interrompant les flux de données, retardant ou empêchant l'exécution de dépenses ou l'enregistrement de recettes et entrave de ce fait, l'arrêt des comptes annuels.
En raison de l'impossibilité d'éditer les comptes financiers uniques, les collectivités ne peuvent pas prévoir de délibération et donc de voter le C.F.U. avant la reprise des travaux.
Le vote des budgets primitifs, des affectations de résultats, subventions, adhésions, participations prévu ce 19 février 2026 est reporté aussi.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260219-03_19_02_2026-DE

3. Aménagement de l'ancienne friche située rue Mathurin Roger – Demande d'aide au titre du contrat départemental de territoire auprès du Département des Côtes d'Armor

Vu la délibération n°6 de la séance de Conseil Municipal en date du 10 décembre 2024,
Vu le courrier de Madame la Sous-Préfète notifiant l'attribution d'une dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2025 reçu en nos services le 17 avril 2025,
Vu le courrier de Madame la Sous-Préfète notifiant l'attribution d'une dotation de soutien à l'investissement public local pour l'année 2025 reçu en nos services le 20 juin 2025,
Vu la délibération n°6 de la séance de Conseil Municipal en date du 27 mai 2025,
Vu la délibération n°6 de la séance de Conseil Municipal en date du 16 septembre 2025,
Vu l budget principal de la Commune

Pour le projet tiers-lieu situé 16 rue Mathurin Roger et réalisé en co-maîtrise d'ouvrage avec Néotoa, la commune sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre du contrat départemental de territoire 2022-2027.

Il est à souligner par ailleurs, que la Commune a reçu notification d'une dotation de l'Etat le 17 avril dernier au titre de la D.E.T.R. – programmation 2025 – pour la somme de 91 000€, une dotation D.S.I.P.L. – programmation 2025 – pour la somme de 15 000€, une aide régionale de 55 000€ au titre du dispositif « Bien vivre en Bretagne » et 30 000€ du prix européen Bauhauss.

Ces recettes sont intégrées au plan de financement prévisionnel ci-après détaillé (estimatif en cours de précision suite à l'attribution des marchés, conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée avec Néotoa) :

Dépenses en € HT		**Recettes en € HT**	
Construction du tiers-lieu	307 000 €	Contrat départemental de territoire (Conseil Départemental)	80 000 €
		D.E.T.R. *(attribuée)*	91 000 €
		D.S.I.P.L. (attribuée)	15 000€
Études et suivi de chantier	83 565 €	Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025 - Cohésion des Territoires	55 000 €
		Prix Bauhauss - Europe	30 000€
		Reste à charge communal (min 30%)	119 565 €
TOTAL	**390 565 €**	**TOTAL**	**390 565 €**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260219-03_19_02_2026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SOLLICITE une subvention au titre du contrat départemental de territoire des Côtes d'Armor 2022-2027 pour un montant de 80 000 €**
- **MET à JOUR le tableau de financement prévisionnel de l'opération tel que précisé ci-dessus**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour extrait conforme, le 20 février 2026

Le Maire,
Yann GODET

Le secrétaire de séance,
Claude CORMIER